



/ Associations
/ À Suivre
/ Agir à Villejuif
/ Les Amis de la Terre
/ Attac-Ivry-Charenton
/ CLCV-Ivry
/ Générations engagées
/ Passerelles
/ Rudologie & Co
/ avec le soutien du CNIID

LA LETTRE D'INFO DU COLLECTIF 3R

N°3 – OCTOBRE 2013

Les mots clés de ce n° :

Soirée 12 nov. 2013 - Arivem - TMB - Solutions alternatives

Soirée d'information-débat mardi 12 novembre 2013

Le Collectif 3R organise le Mardi 12 novembre 2013 à 19h , à Ivry-sur-Seine, à deux pas du métro Mairie d'Ivry à l'Espace Robespierre, **une réunion d'information-débat sur le projet du Syctom de reconstruction de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris 13, la création d'un Tri mécano-biologique (TMB) avec méthanisation, et les solutions alternatives.**

Nous accueillerons des représentants des villes d'Angers, Milan, du réseau COMPOST-PLUS, Dany Dietmann de la Porte d'Alsace, et les associations ARIVEM, CNIID, et LES AMIS DE LA TERRE. Vous trouverez en pièce jointe l'appel à ce débat.

VENONS NOMBREUX MONTRER À NOS ÉLUS QUE NOUS SOMMES CONCERNÉS!

Le tribunal administratif de Montreuil annule l'autorisation d'exploiter de l'usine de TMB-Méthanisation de Romainville

Dans un communiqué spécial daté du mois d'avril dernier nous vous informions de la décision du Tribunal administratif de Montreuil qui, le 18 avril 2013, a invalidé l'autorisation préfectorale accordée à la société URBASER à qui le Syctom a confié l'exploitation de l'usine de Tri mécano-biologique (ou TMB) avec méthanisation prévue à Romainville.

Les associations ARIVEM et ÉCOLOGIE SANS FRONTIÈRES avaient engagé un recours auprès du tribunal administratif en se fondant sur le non respect des procédures lors de l'enquête publique, et des omissions dans l'étude de dangers ! Le tribunal leur a donné raison en motivant sa décision par le manque d'information des riverains sur la dangerosité et les nuisances du procédé, et la sous-estimation des risques et de la gravité des accidents à envisager.¹

Face à la mobilisation des riverains, le Syctom avait accepté la diminution d'1/3 du tonnage de cette usine ainsi que des modifications concernant la sécurité des installations. Ce faisant, le Syctom pensait échapper à la remise à plat du projet et à une nouvelle enquête publique.

Au mois de juin dernier l'exploitant Urbaser et le Syctom ont décidé de faire appel de la décision du tribunal administratif. Le volet juridique est donc relancé et nous vous tiendrons au courant de ses suites. En tout état de cause le projet ne sera pas relancé avant janvier 2015, ce qui laisse aux associations le temps d'essayer de convaincre nos élus d'adopter des solutions

¹ http://arivem.free.fr/cariboost_files/Jugement_20TA_20Arivem.pdf

alternatives.

Les conséquences pour le projet d'Ivry-Paris 13

Cette décision, si elle était confirmée, aurait un double impact sur le projet d'Ivry-Paris 13.

Premièrement la future usine d'incinération d'Ivry est prévue pour brûler majoritairement les résidus solides des deux usines de TMB-méthanisation de Romainville et d'Ivry-Paris 13. Si le projet de Romainville est modifié, voire annulé, il faudra que le Sycotom revoie sa copie concernant la future usine incinération. Nous serons alors en droit de demander de nouvelles études et un nouveau Débat public.

Deuxièmement, nous ne pouvons imaginer qu'avec le revers que vient de subir le Sycotom, les élus qui l'administrent prennent le risque de maintenir en l'état le projet de TMB-méthanisation à Ivry, dont le procédé est identique à celui de Romainville et qui devrait être situé entre les nouvelles tours de prestige du 13ème et Ivry-Port en plein aménagement.

Mobilisation

Nous saluons le travail formidable de l'association Arivem qui nous apporte la preuve que la mobilisation citoyenne porte ses fruits contre les projets inutiles qui ne servent que les intérêts privés.

Chacune et chacun d'entre nous peut apporter sa contribution pour faire gagner le bon sens et servir en priorité les intérêts de la population. Les 23 et 30 mars 2014 auront lieu les élections municipales. Il faut interpeller tous les candidats, quelle que soit leur appartenance politique, en exigeant que le projet de reconstruction de l'usine d'incinération et la construction de l'usine de TMB-méthanisation prévues en 2019 et 2023 à Ivry-Paris 13, fassent l'objet d'une nouvelle étude prenant en compte :

- 1) La mise en place d'un ambitieux programme de réduction des déchets et de tri sélectif, **y compris de collectes séparées de bio-déchets**, seules capables de faire diminuer considérablement les ordures ménagères résiduelles et d'accroître les capacités de recyclage ;
- 2) La mutualisation des 19 usines d'incinération existantes en Ile-de-France pour diminuer la place de l'incinération des déchets notamment sur le territoire du SYCTOM, comme s'y sont engagés le Grenelle de l'environnement et le Plan régional de gestion des déchets ;
- 3) Un moratoire sur les usines d'incinération et de TMB-méthanisation en projet en Ile-de-France dans l'attente de mesurer quelles sont les conséquences sur les tonnages d'ordures ménagères résiduelles à traiter après la mise en place d'une collecte séparée des bio-déchets.

Comment va le Tri mécano-biologique en France?

Nous avons suivi l'évolution du fonctionnement des unités existantes, et on ne peut pas dire qu'on en sorte rassuré-es.

A Varennes-Jarcy (91), l'usine dont Guy Geoffroy, député-maire de Combs la Ville, vante partout les mérites, a pris feu cet été. L'incendie parti de la fosse de stockage des ordures ne s'est heureusement pas propagé aux installations de méthanisation, ce qui aurait pu provoquer une explosion². Ce maire, très prosélyte pour le TMB-méthanisation, avait accueilli cet été une délégation d'élus d'Ivry-sur-Seine et de riverains de l'usine d'Ivry afin de démontrer que son usine ne présentait aucune des nuisances reprochées par les opposants au procédé. Il avait toutefois omis de dire que des trois digesteurs d'origine, un seul est opérationnel en 2013. Le maire souhaite d'ailleurs faire supporter le coût des travaux de remise en état d'un des

² <http://www.leparisien.fr/espace-premium/paris-75/catastrophe-evitee-a-varennes-jarcy-25-08-2013-3077311.php>

digesteurs par le Conseil régional auprès duquel il a sollicité une subvention de 2,7 millions d'€ qui lui a été refusée.

A Angers, l'usine Biopole fait vivre un calvaire aux riverains, comme vous pourrez le lire dans le dossier de Ouest France du 17 septembre 2013.³

L'agglomération d'Angers est maintenant en procès contre le constructeur, qui est lui-même en procès contre l'exploitant, l'imbroglio juridique n'est pas prêt de cesser, et pendant ce temps là les riverains se lamentent et comptabilisent 250 jours d'odeurs nauséabondes, et 101 jours de mouches entre janvier 2012 et fin août 2013.

En Vendée, comme vous pourrez le lire dans l'article du courrier Yonnais du 14 juin 2013⁴, l'association la Feve a fait analyser par un laboratoire indépendant un échantillon du compost issu de l'usine de TMB de Saint-Christophe-du-Ligneron. Le résultat est sans appel: selon le laboratoire « *Le degré de pollution organique de cet échantillon apparaît particulièrement préoccupant, et des mesures quantitatives complémentaires nous semblent indispensables avant la mise sur le marché d'un tel produit, dont l'usage est très vraisemblablement dangereux* ». Depuis, la société Trivalis, qui exploite l'usine où a été prélevé l'échantillon, a déposé plainte pour diffamation. Deux militants viennent de comparaître au tribunal d'instance de la Roche-sur-Yon. Voilà ce qu'il en coûte de vouloir alerter la population sur les risques qu'elle encoure!

Rappelons qu'aucune de ces usines n'est implantée en zone urbaine dense et n'atteint le dimensionnement de celles prévues à Romainville et à Ivry-Paris 13.

Comme l'a démontré le témoignage des agriculteurs dans l'émission "Complément d'Enquête" du 19 septembre 2013⁵, la justification de ces usines par la production d'un compost valorisable en agriculture ne tient plus. Interrogé sur la qualité du compost issu du TMB leur réponse est sans ambiguïté : pas question d'épandre ce digestat infesté de polluants, de débris de verre et de plastiques sur nos terres !

Si nous trouvons une explication à l'insistance des industriels à promouvoir ce procédé qui leur assure un marché lucratif pendant des décennies, nous nous interrogeons sur la motivation des élus qui s'obstinent dans cette impasse malgré l'accumulation de témoignages défavorables. Rappelons que le coût prévisionnel du projet d'Ivry-Paris 13 est actuellement de 1 milliard d'euros (pour l'incinération et le TMB-méthanisation). Quant à celui de Romainville, il est estimé à 450 millions d'euros. En ces temps de recherche d'économies, ne serait-il pas judicieux d'envisager une solution moins coûteuse ?

Les exemples à suivre

Car les solutions existent ! La première consiste à mettre en place une politique ambitieuse de collecte séparée des bio-déchets qui constituent un tiers du tonnage des déchets actuellement incinérés alors qu'ils sont en grande partie composés d'eau. Selon le rapport comparatif de l'ADEME de juin 2013 entre différents grands pays industrialisés, la collecte de bio-déchets en porte à porte est en France de 18kg par habitant, alors qu'elle est de 56 kg en Autriche ; de 51 kg en Allemagne ; de 55 kg en Catalogne ; de 42 kg en Belgique Flamande et de 41kg en Italie, pays souvent moqué pour son indiscipline citoyenne. Selon le Sycotom, cela est difficilement applicable en région parisienne en raison d'un habitat dense. Pourtant, la ville de Milan a mis

³ Dossier Ouest-France du 17 septembre 2013 http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale_-_49007-avl-20130917_actuLocale.Htm et notamment http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale_-250-jours-d-odeurs-101-jours-de-mouches_-49007-avd-20130917-65952752_actuLocale.Htm et "Un élu denonce le fiasco de l'usine des dechets" et "Biopole des defaillances un affrontement judiciaire..."

⁴ <http://www.lejournaldupaysyonnais.fr/2013/06/14/vendee-un-compost-%C2%AB-tres-vraisemblablement-dangereux-%C2%BB/>

⁵ <http://www.bing.com/videos/search?q=TMB%3ades+usines+qui+dérangent&FORM=HDRSC3#view=detail&mid=8F0106DE3D421B67ADFE8F0106DE3D421B67ADFE>

deux ans à mettre en place une collecte sélective de bio-déchets en se fixant comme objectif de réaliser 65% de tri sélectif en 2015, et ça marche ! Que l'on sache il n'y a pas que Paris en Europe dont l'urbanisme date de plusieurs siècles.

La seconde solution consiste à développer les filières de recyclage afin d'améliorer la performance plus que moyenne de notre pays en la matière. Toujours selon le rapport de l'ADEME avec un taux de valorisation matière des déchets secs et organiques la France se situe à la dixième place des 28 pays européens alors qu'elle occupe la seconde place économique. Quant à l'Ile-de-France sa performance selon l'ORDIF est de 25% et encore ce chiffre comprend-il la valorisation des mâchefers d'incinération⁶!

Le tableau ci-dessous, tiré du rapport de l'ADEME de juin 2013⁷, est très explicite : lorsque la collecte sélective des bio-déchets est performante, le poids des ordures ménagères résiduelles à traiter chute de façon spectaculaire. La France est un des pays d'Europe qui compte le plus d'incinérateurs, mais la mise en décharge y atteint encore 39%. Les pays qui mettent très peu en décharge, conformément aux objectifs de la commission européenne, et qui pratiquent la collecte sélective des bio-déchets ont recours majoritairement à l'incinération pour traiter leurs ordures ménagères résiduelles, mais pour des quantités nettement moindres. Il est donc évident que la priorité n'est pas de construire de nouvelles usines, déjà très nombreuses en France, mais de mettre en place une politique ambitieuse et rapide de collecte sélective des bio-déchets et de développer les filières de recyclage des déchets secs. Parallèlement, il faut que les pouvoirs publics imposent aux fabricants une réduction drastique des emballages. Et que la réglementation mette un frein à l'obsolescence programmée en encourageant le rallongement de la durée de vie des produits et la réparation.

	Bio déchets en porte à porte collectés en kg par habitant/an	Déchets verts en apport volontaire en kg par habitant/an	Ordures ménagères résiduelles en kg par habitant/an	Taux de valorisation matière et organique	% de mise en décharge	% en incinération
France	18 kg	55kg	298 kg	37%	39%	61%
Autriche	56kg	34kg	168kg	55%	19%	81%
Allemagne	51kg	56kg	168kg	56%	7%	93%
Belgique flamande	42kg	75kg	150kg	70%	3%	97%
Belgique Wallone	12kg	68kg	150kg	55%	7%	93%

Adhésions et dons

Merci à tous ceux qui ont déjà renouvelé leur adhésion et/ou qui nous soutiennent financièrement. Nous ne bénéficions cette année d'aucune aide publique ou privée. Nos actions ne sont financées que par les dons des associations participantes, et de nos adhérents, et la question financière est aujourd'hui cruciale pour le Collectif 3R.

ADHÉREZ! NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE SOUTIEN !

Association : 20 € Nom, prénom

Individuel : 10 € Adresse

Petit budget : 5 € e-mail

DONS : €

COLLECTIF 3R

Gérard Marcon / 7, rue Élisabeth 94200 Ivry-sur-Seine

collectif3R@gmail.com / <http://collectif3R.blogspot.com>

Si vous ne désirez plus recevoir ce bulletin d'information, merci de nous le signaler

⁶ http://www.ordif.com/public/article_archiver/?id=16183

⁷ <http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=89041&p1=00&p2=05&ref=17597>